Schweizerischer Fischerei-Verband SFV
Fédération Suisse de Pêche FSP
Federaziun Svizra da Pestga
Federazione Svizzera di Pesca

www.sfv-fsp.ch

Communiqué de presse

Berne, le 3 novembre 2026

Nos poissons doivent retrouver plus rapidement leurs habitats naturels

Quinze ans après la révision de la loi sur la protection des eaux, la Fédération Suisse de Pêche (FSP) dresse un bilan mitigé : les bases légales sont solides, mais la revitalisation des cours d'eau et l'assainissement écologique de la force hydraulique progressent beaucoup trop lentement. Face au déclin des populations de poissons et aux conséquences du changement climatique, la FSP réclame une accélération des travaux, des moyens suffisants et davantage d'espace pour des eaux vivantes. La manifestation anniversaire du 3 novembre 2026 à Berne a souligné l'urgence d'agir.

La révision de 2011 découle largement de l'initiative populaire « Eaux vivantes » lancée par la FSP. Elle a inscrit dans la loi la revitalisation des rivières et des lacs, la délimitation des espaces réservés aux eaux et l'assainissement écologique de la force hydraulique. Quinze ans plus tard, la mise en œuvre reste très en deçà des objectifs.

La situation des poissons est préoccupante : trois espèces indigènes sur quatre figurent sur la Liste rouge, qu'elles soient menacées, au bord de l'extinction ou déjà éteintes.

L'été caniculaire 2026, un signal d'alarme

La chaleur, la sécheresse et les faibles débits ont provoqué, durant l'été 2026, la mort de millions de poissons et d'autres organismes aquatiques selon les estimations. Des opérations de sauvetage et de déplacement ont été nécessaires dans de nombreux endroits ; ailleurs, il était trop tard.

Les cours d'eau artificialisés, l'absence de végétation riveraine, les obstacles à la migration et les débits résiduels insuffisants aggravent les effets du changement climatique.

« Nous ne pouvons pas continuer à regarder nos eaux se réchauffer et les poissons mourir toujours plus nombreux. Les instruments existent ; il faut maintenant des moyens, de la rapidité et une volonté politique », avait déclaré le président central de la FSP, Daniel Jositsch, après cet été caniculaire.

Lors de la manifestation au Bellevue Palace de Berne, Daniel Jositsch a rappelé que cet été avait servi d'électrochoc. La FSP avait pourtant déjà tiré la sonnette d'alarme à plusieurs reprises. Les objectifs légaux étaient loin d'être atteints et le travail politique devait se poursuivre.

Quinze ans d'expérience – une responsabilité partagée

La rencontre a réuni les milieux politiques, les autorités, les organisations environnementales, le secteur de l'énergie, l'agriculture et la pêche. Filippo Lombardi, alors conseiller aux États et président de la CEATE-E, a rappelé l'élaboration rapide du contre-projet à l'initiative. Sous la présidence de Roland Seiler, la FSP avait retiré son initiative à condition qu'aucun référendum ne soit lancé contre la loi révisée. Roberto Zanetti, ancien président de la FSP, a évoqué les tentatives ultérieures d'affaiblir la loi. Roland Seiler a déploré le non-respect des délais légaux d'assainissement.

David Bittner, directeur de la FSP, a averti : « Si nous poursuivons au rythme actuel, il faudra encore des décennies pour assainir écologiquement la force hydraulique, et même des siècles pour réaliser les revitalisations prévues. » Les poissons et les cours d'eau ne peuvent attendre aussi longtemps.

Julia Brändle, du WWF Suisse, a plaidé pour des solutions à l'échelle des bassins versants, une coopération locale et un apprentissage collectif sur le terrain. Le dialogue peut faire avancer les choses, comme le montre la Table ronde sur l'énergie hydraulique.

Nadia Semadeni, responsable Environnement chez Axpo, a souligné la volonté des exploitants d'investir dans les assainissements prescrits. Les coûts avaient toutefois été fortement sous-estimés ; les ressources fédérales limitées créent un goulet d'étranglement financier et ralentissent les travaux. Elle a présenté les progrès réalisés pour la montaison des poissons et les difficultés persistantes pour leur dévalaison.

Table ronde : coopération et conflits d'intérêts

Andreas Stalder, d'IP-Suisse, a appelé pêcheurs et agriculteurs à coopérer : « Quand l'eau se porte bien, l'agriculteur aussi. » Susanne Vinzenz-Stauffacher, présidente d'hydrosuisse, et Ursula Schneider-Schüttel, présidente de Pro Natura, ont insisté sur leur responsabilité commune. La première a évoqué les limites des seules règles juridiques, les difficultés de financement et les tensions entre production électrique et biodiversité concernant les débits résiduels. La seconde a questionné la consommation d'énergie en Suisse et préconisé de mieux exploiter les installations existantes plutôt que d'en construire de nouvelles.

Les quinze prochaines années seront décisives

Pour la FSP, quelques projets exemplaires ne suffisent pas : il faut améliorer écologiquement les eaux suisses sur l'ensemble du territoire, et beaucoup plus vite. Les prochaines années seront déterminantes pour de nombreuses populations de poissons.

Adrian Aeschlimann, du Centre suisse de compétences pour la pêche, a cité les travaux scientifiques : face au réchauffement et à l'érosion continue de la biodiversité, le rythme des assainissements doit fortement augmenter.

Radi Hofstetter, président de la fédération de pêche des Grisons, a demandé davantage de courage politique et un assainissement conséquent des éclusées sur le Rhin antérieur au moyen de centrales de dérivation, même si leur coût dépasse les moyens actuellement disponibles.

Valentin Iseli, jeune pêcheur jurassien, a illustré à travers le Doubs la dégradation des conditions de vie des poissons. Les pêcheurs seraient prêts, si nécessaire, à restreindre leur

propre pratique ; en contrepartie, les eaux doivent être protégées et la législation appliquée afin que les générations futures puissent encore connaître des rivières vivantes.

Les cantons demandent davantage de marge de manœuvre

Jean-François Steiert, conseiller d'État fribourgeois et président de la DTAP, a remercié la FSP pour sa persévérance. Procédures complexes, oppositions et conflits d'usage freinent les revitalisations. Les cantons souhaitent concilier protection et utilisation, traiter ensemble climat, biodiversité et eau, et disposer de conditions-cadres stables, de procédures simplifiées et d'une plus grande marge de manœuvre. Les revitalisations ne doivent pas être affaiblies ; des solutions sont nécessaires pour combler le déficit de financement de l'assainissement hydraulique.

Le conseiller fédéral Rösti : protection, utilisation et financement

Interrogé par la modératrice Bettina Walch, le conseiller fédéral Albert Rösti a exposé les conflits d'objectifs de la protection des eaux. Son cours d'eau préféré serait aujourd'hui le Glütschbach à Uetendorf ; auparavant, c'était la Kander.

Selon lui, protection et utilisation de la force hydraulique doivent être pesées projet par projet. Il a cité la Table ronde sur l'énergie hydraulique lancée par Simonetta Sommaruga, où les avantages et les atteintes ont été évalués conjointement. Les projets de la première table ronde doivent maintenant être réalisés. Il en aurait organisé deux autres, mais le temps presse.

Pour les débits résiduels, il faudrait mettre en balance les exigences écologiques et les pertes de production sur la base de données fiables. Le débat pourrait s'apaiser si la Suisse produisait suffisamment d'électricité et développait d'autres sources. La décarbonation exige un approvisionnement électrique suffisant.

Les moyens disponibles pour l'assainissement écologique seraient insuffisants : une contribution de 0,1 centime par kilowattheure représenterait environ un milliard de francs, alors que les besoins atteindraient quelque quatre milliards. Une hausse à moyen terme du fonds alimenté par le supplément réseau serait envisageable, sans qu'il faille nourrir de trop grands espoirs.

Le rythme des revitalisations devrait passer d'environ 17 à 50 kilomètres par an. Il faudrait avancer par étapes et obtenir les crédits du Parlement. Face à la concurrence d'autres dépenses fédérales, il importerait au minimum de préserver les 40 millions de francs actuels.

Les barrages joueraient aussi un rôle croissant dans la rétention de l'eau. Pour 2027, Albert Rösti a annoncé une révision de la loi sur la protection des eaux visant à mieux protéger les aires d'alimentation et à améliorer l'élimination des résidus problématiques dans les eaux usées.

Il a enfin souhaité que les fédérations de pêche poursuivent leur engagement pour l'entretien et la préservation des milieux aquatiques. La Suisse dépend aussi du bénévolat en faveur de la nature.

La FSP examine d'autres démarches politiques

En août, la FSP avait annoncé examiner toutes les options politiques, y compris une nouvelle initiative populaire fédérale. Un groupe de travail dirigé par son président central, Daniel Jositsch, étudie différentes pistes.

Les priorités sont l'accélération des revitalisations et des assainissements hydrauliques, la garantie de débits résiduels suffisants et une gestion durable de l'eau. Les précipitations doivent être retenues plus longtemps dans le paysage et le cycle naturel de l'eau renforcé.

En clôture, Daniel Jositsch a annoncé la création d'un « Groupe parlementaire Poissons » afin de mieux défendre les préoccupations de la pêche au Parlement.

Contact médias

David Bittner, directeur de la FSP
079 461 91 78
david.bittner@sfv-fsp.chdavid.bittner@sfv-fsp.ch

Fédération Suisse de Pêche FSP
Wankdorffeldstrasse 102, 3000 Berne 22
www.sfv-fsp.chwww.sfv-fsp.ch

ENCADRÉ

Des revendications claires : accélérer, financer, appliquer

La FSP demande l'application rigoureuse des bases légales en vigueur et réaffirme cinq revendications :

- **Accélérer les revitalisations :** Les 4 000 kilomètres prévus doivent être revitalisés d'ici 2060 au plus tard, et non seulement en 2090. Les moyens fédéraux doivent être doublés et les réductions décidées annulées.
- **Garantir l'espace réservé aux eaux :** Sa délimitation doit être achevée au plus tard en 2030.
- **Assainir la force hydraulique :** Rétablir la migration des poissons et le régime de charriage, et réduire les effets néfastes des éclusées, d'ici 2030 en principe et d'ici 2040 pour les projets complexes.
- **Protéger les débits résiduels :** Des débits suffisants sont indispensables ; la FSP refuse tout nouvel affaiblissement des dispositions.
- **Renforcer le plan d'action Poissons :** Les espèces et populations particulièrement menacées ont besoin de moyens supplémentaires et de mesures efficaces.

La FSP reconnaît l'importance de l'énergie hydraulique pour un approvisionnement sûr en électricité renouvelable. L'assainissement écologique légalement prescrit des installations existantes ne doit toutefois pas être repoussé.

Des eaux proches de l'état naturel, ombragées, diversifiées, reliées à des affluents frais et dotées d'un régime hydrologique aussi naturel que possible (« paysage éponge ») atténuent chaleur et sécheresse. Les revitalisations servent ainsi la biodiversité et l'adaptation au climat.